



Retard de livraison d'un appartement

Par **JM Fournier**, le **26/12/2012** à **12:38**

Bonjour,

J'ai signé fin 2011 un contrat de réservation pour accéder à un appartement selon le mécanisme de location-accession (location pendant 6 mois puis possibilité de se porter acquéreur). Le contrat prévoyait une livraison pour le 31/12/2012. Or, une lettre nous a notifié un retard de livraison. L'appartement serait livré au plus tard fin avril 2013 désormais.

Est-il possible de demander des indemnités pour le préjudice subi (loyers supplémentaires à payer) ? Si oui, sur quel(s) texte(s) de loi pouvons-nous nous baser ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement